

**Professeurs des écoles
stagiaires
Année scolaire 2020/2021**

Réunion du 28 septembre 2020



La circonscription d'Auxerre III:

Une densité de population faible pour une superficie étendue.

Une ruralité importante.

De nombreuses écoles avec peu de classes...

A horizontal bar chart with three bars. The top bar is white and represents 42 schools with 1-2 classes. The middle bar is yellow and represents 19 schools with 3-5 classes. The bottom bar is white and represents 6 schools with 6-10 classes. The bars are positioned on the left side of the chart, and the numerical values are placed at the end of each bar on the right side.

Nb d'écoles publiques de 1 à 2 classes	42
Nb d'écoles publiques de 3 à 5 classes	19
Nb d'écoles publiques de 6 à 10 classes	6

...et des multi-niveaux:

Pré-élémentaire	52
Pré-élémentaire + CP	6
Pré-élémentaire + CP + CE1	2
Pré-élémentaire + CE1	1
Pré-élémentaire + CE2	1
CP	11
CP + CE1	16
CP + CE1 + CE2	2
CE1	4
CE1 + CE2	14
CE1 + CE2 + CM1 + CM2	1
CE2	5
CE2 + CM1	9
CE2 + CM1 + CM2	10
CM1	3
CM1 + CM2	22
CM2	4
Nombre total de classes	163

La circonscription

IEN CCPD : M. Le Granché Stéphane

Secrétariat circonscription : Mme BRECHAT Annie

CPC : Mme CHRIST Katia

CPC : Mme HUTIN Nathalie

ERUN : M. CORDE Yohann

Chargée de mission LVE : Mme CHEVALIER Julie

Assistant de prévention : M. TOURNAYRE Rémy . Intervient pour les circonscriptions de Sens 1, Sens 2, Avallon et Auxerre III.

La circonscription communique avec les écoles (notes de service, renseignements utiles...) par son site internet (<http://circo89-auxerre3.ac-dijon.fr/>) et par l'intermédiaire des directrices et directeurs.

L'école a ses propres repères : projet d'école, conseils de cycle, conseils d'école, équipes éducatives.

Elle se doit d'assurer le lien avec le second degré (liaisons CM2-6^e, conseil école-collège, conseil de cycle III, CESC-i)

Votre premier interlocuteur de terrain : La directrice ou le directeur d'école.

Les missions de la directrice ou du directeur d'école relèvent de trois champs de responsabilité, fixés par le **décret n°89-122 du 24 février 1989** : le pilotage pédagogique, le fonctionnement de l'école et les relations avec les parents et les partenaires de l'école.

Missions détaillées dans la **circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014**.

Année de stage et organisation du suivi

Cf- <https://www.education.gouv.fr/evaluation-et-titularisation-des-enseignants-stagiaires-de-l-enseignement-public-305721>

Objectifs de la formation

Permettre la construction des compétences professionnelles que les professeurs doivent acquérir pour l'exercice de leur métier.

Ce référentiel de compétences est publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Cf grille d'évaluation du professeur stagiaire au BO n° 13 du 26 mars 2015.

Le déroulement d'une année de stage adapté aux conditions exceptionnelles de l'année scolaire 2019/2020

« Les lauréats des sessions 2020 des concours des corps enseignants ... dont les épreuves orales n'ont pu être organisées du fait de la crise sanitaire, ont fait l'objet d'une admission sur la base des seules épreuves écrites. Pour ces lauréats de la session 2020, la procédure de titularisation est adaptée... »

À la rentrée, les fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'un **accompagnement renforcé (PEMF + INSPE) et de la visite d'un inspecteur ou d'un CPC pour faire le point** et permettre en fin d'année scolaire **la validation de l'année de stage** (visite d'évaluation entre avril et mai par l'IEN).

À cette validation s'ajoute la passation d'un **entretien oral professionnel** dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 28 août 2020 (article 2).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042284691/>

« Cet entretien complètera les appréciations portées en cours d'année par les inspecteurs, CPC et tuteurs ... en évaluant la capacité d'analyse et de réflexivité relativement à la pratique professionnelle de l'année en cours dans les domaines de compétences énumérés par l'arrêté du 30 août 2020. »

Cf <https://>

www.education.gouv.fr/evaluation-et-titularisation-des-enseignants-stagiaires-de-l-enseignement-public-305721
rubrique « Pourquoi un entretien professionnel des professeurs »

Les cas de non-titularisation des enseignants stagiaires

L'enseignant stagiaire peut ne pas être titularisé si:

- >> Sa maîtrise des compétences attendues a été jugée insuffisante.
- >> Son absence pour des raisons de santé ou autres n'a pas permis de l'évaluer correctement.

Différentes possibilités se présentent alors : la prolongation de stage, le renouvellement de stage et le licenciement.

La prolongation de stage

En cas d'absences de l'enseignant stagiaire d'une durée totale supérieure à 36 jours, le stage sera obligatoirement prolongé l'année scolaire suivante. La durée de la prolongation correspondra à la totalité des jours d'absence amputée d'un forfait de 36 jours. La titularisation est effective à l'issue de la prolongation, sauf en cas de congé de maternité ou d'adoption, où elle intervient rétroactivement au 1^{er} septembre.

Le renouvellement de stage (ou ajournement)

Les stagiaires dont l'année n'a pas été jugée satisfaisante et qui sont ajournés sont autorisés à accomplir une seconde et dernière année de stage. La liste est arrêtée par la rectrice de l'académie de Dijon : Mme Nathalie Albert-Moretti.

Le licenciement

Les principaux motifs de licenciement après l'année de stage et pour lesquels un renouvellement de stage n'est pas jugé suffisant sont:

- des difficultés autour de la didactique,
- des difficultés autour de la gestion de classe,
- des difficultés autour de la pédagogie,
- des difficultés autour des gestes professionnels et de la posture d'enseignant.

Les enseignants stagiaires licenciés ont droit à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).
Ceux qui étaient titulaires d'un autre corps de fonctionnaire avant de réussir le concours CRPE sont **réintégrés** dans leur corps, cadre d'emplois, ou emploi d'origine.

Le suivi des professeurs stagiaires

Des visites en classe pour:

- >> observer et échanger sur:
 - La gestion de la classe.
 - Les procédures d'enseignement.

Tuteurs + CPC peuvent être sollicités par le stagiaire.

- >> alerter sur des difficultés rencontrées par un professeur stagiaire:

L'équipe de suivi (CPC, PEMF, INSPE) et/ou l'équipe enseignante de l'école d'exercice, alerte(nt) l'autorité hiérarchique sur des difficultés potentielles rencontrées par le professeur stagiaire dans l'exercice de ses fonctions, pour la mise en œuvre d'une remédiation.

Exemples de difficultés rencontrées par les professeurs des écoles stagiaires

Sécurité des élèves

- *défaut de surveillance des élèves,*
- *problèmes de gestion de classe...*

Agir en fonctionnaire

- *non respect de la ponctualité...*

Des problèmes de conception des situations d'apprentissage

- *contenus inadaptés,*
- *élèves non placés en situation d'apprentissage...*

Analyse de pratique

- *refus d'entrer en dialogue ...*

Les obligations réglementaires de service (ORS) des professeurs des écoles stagiaires

Cf <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo8/MENH1303000C.htm>

En référence au décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, les professeurs des écoles stagiaires sont tenus de remplir 50 % de ces ORS soit:

-12h de service d'enseignement hebdomadaire,

-54h en présentiel dédiées aux activités et missions définies comme suit (soit 1h30/sem):

18h consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC dont l'organisation est maintenant dévolue aux directeurs d'école. Le thème général pour l'année en cours est basé sur le renforcement des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui),

12h consacrées à l'identification des besoins des élèves,

12h consacrées aux travaux en équipes pédagogiques,

9h consacrées à la formation continue,

3h consacrées à la participation aux conseils d'école.

Construction d'une posture et de gestes professionnels

Une attitude exemplaire (tenue correcte, assiduité, ponctualité, langage, relations entre adultes face à élèves, relations avec les élèves, relations avec les familles...).

Attention vie privée/vie publique(cf réseaux sociaux).

Par rapport aux élèves:

- respecter,
- rendre autonome,
- développer de l'ambition pour chacun d'eux quelque soient leurs difficultés (parcours solaires, orientations...),
- gérer l'hétérogénéité (école inclusive).

La préparation de la classe : plusieurs niveaux qui s'emboîtent du cycle à la séance.

Le cycle – L'année – la période – la semaine – la journée – la séance.

Des outils pour s'organiser dans le temps:

- À longs termes >> Elaboration des programmations périodiques en référence aux attendus de fin d'année et aux repères annuels de progression,

Cf <https://eduscol.education.fr/cid152614/attendus-fin-annee-reperes-annuels-progression-la.html>

- À moyens et courts termes : l'emploi du temps, des progressions de séquences,
- Quotidiens : le cahier journal (planning hebdomadaire, présentation de journée), les fiches de préparation (des séquences composées de séances (domaine, objectif, organisation matérielle, déroulement)).

Trois qualités à exercer : créativité, travail en équipe, esprit critique.

L'évaluation tout au long de la carrière : Le PPCR

Décret 2017-086 du 5 mai 2017.

Visites organisées aux 6^e, 8^e et 9^e échelon.

Vise à une accélération du parcours pour que tout PE puisse passer à la hors classe avant de partir à la retraite.

Un métier évolutif.

Enseigner:

- classe normale (1^{er} degré),
- réseau d'éducation prioritaire (REP, REP+) (1^{er} degré)
- ASH (1^{er} et 2nd degrés)...

Prendre des responsabilités, conseiller et former:

1^{er} degré >> directeur d'école (après 3 ans d'exercice), CPC, CPD, PEMF, coordonnateur de réseau, chargé de mission, ERUN...

2nd degré >> directeur de SEGPA, coordonnateur ULIS collège/lycée...

Encadrer, piloter (1^{er} et 2nd degrés):

Inspecteur de l'éducation nationale, chef d'EPLE...

Pratico-pratique

Pendant les temps de présence dans les écoles, vous dépendez de la circonscription Auxerre III.

Les communications se font par l'intermédiaire du secrétariat pour toutes démarches liées à:

- Des demandes d'autorisation d'absence ou de congé,
- La communication d'arrêt de travail (en 1 exemplaire),
- Toutes autres demandes d'ordre administratif.

Secrétaire de circonscription Mme Annie BRÉCHAT - Ce.Secaux3@ac-dijon.fr

Pour toute question d'ordre pédagogique, vous pouvez directement contacter les conseillères pédagogiques de la circonscription en plus de vos tuteurs de terrain (PEMF et INSPE):

Mme Nathalie HUTIN >> cpc2aux3@ac-dijon.fr

Mme Katia CHRIST >> cpcaux3@ac-dijon.fr

Vous communiquez par courriel en utilisant **exclusivement** vos boites mails professionnelles (@ac-dijon.fr).

**Très bonne année scolaire à toutes et
à tous.**

The image features a solid green background. In the center, the text "Très bonne année scolaire à toutes et à tous." is written in a bold, white, sans-serif font. In the bottom right corner, there are several thin, white, parallel lines that create a sense of motion or a graphic element.